

Forêt Communale de SAUVAGNON
102,66 ha
Révision d'aménagement forestier
(2014 - 2033)



AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE SAUVAGNON

Département (s) : 64 - Pyrénées-Atlantiques

2014 - 2033

Surface retenue pour la gestion 102,66 ha

Altitudes extrêmes : 190 m - 280 m

Révision d'aménagement

Schéma régional d'aménagement : Plaines et collines du Sud-ouest

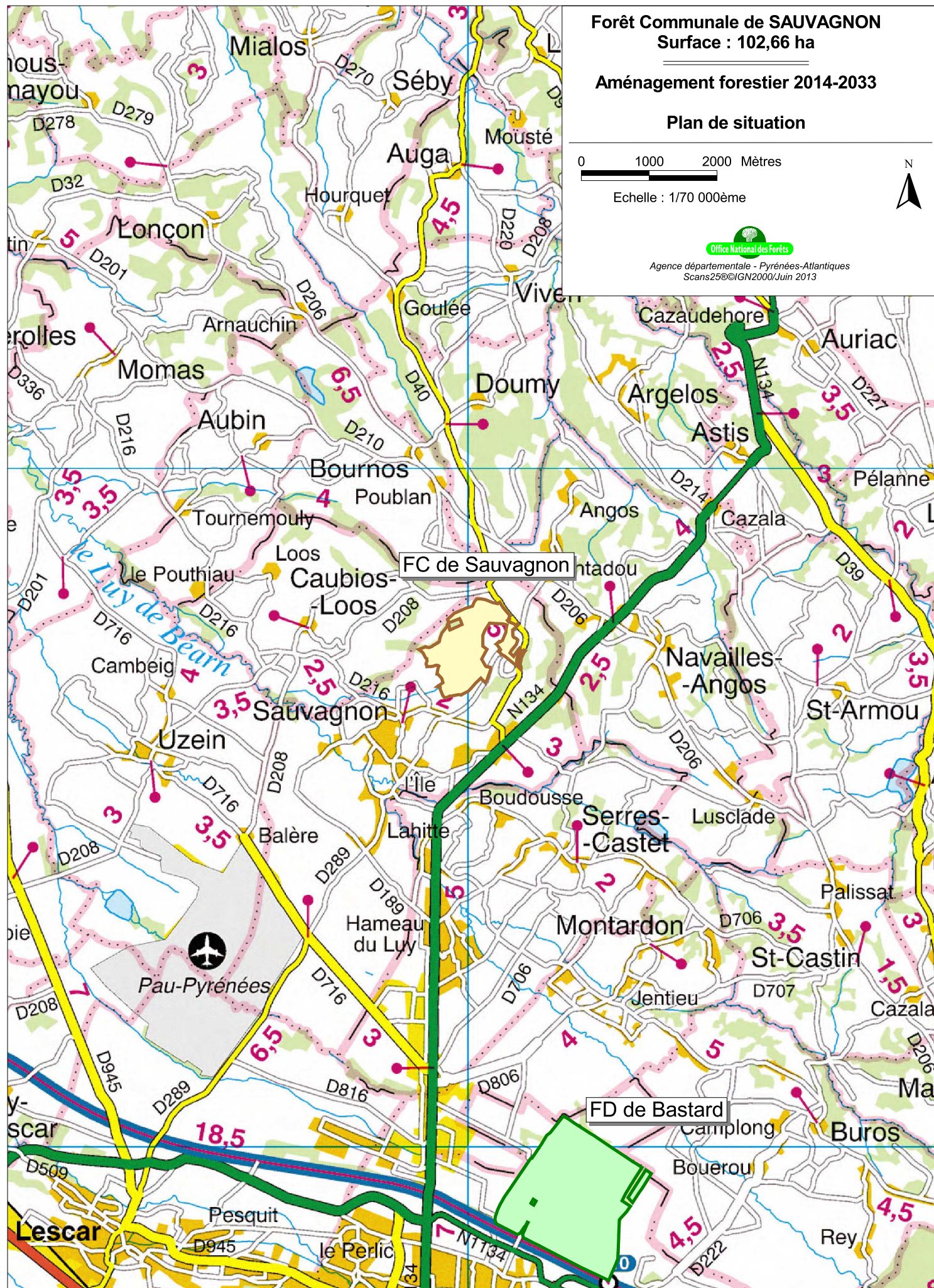
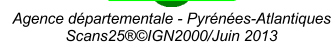
Arrêté préfectoral à coller sur cette page

SOMMAIRE

	page
Arrêté préfectoral	2
Sommaire	3
Note de présentation	4
 1. ETAT DES LIEUX - BILAN	 5
1.1 Présentation générale de l'aménagement	5
1.2 La forêt dans son territoire	7
1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers	9
 2. PROPOSITIONS DE GESTION	 11
2.1 Définition des objectifs de gestion	11
2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité.....	11
2.3 Effort de régénération	12
2.4 Classement des unités de gestion	13
2.5 Programme d'actions : coupes/travaux	14 à 17
2.6 Engagement environnemental	18
 3. RECAPITULATIFS - INDICATEURS DE SUIVI	 19
 Page des signatures	 20
Délibération	21
 ANNEXES.....	 22

Aménagement forestier 2014-2033

Echelle : 1/70 000ème



NOTE DE PRESENTATION

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE SAUVAGNON

2014 - 2033

Le contexte :

D'une superficie de 102,66 ha, la forêt communale est entièrement installée dans un ensemble de collines, à proximité immédiate du village de Sauvagnon, dont elle compose une part essentielle du paysage.

Bénéficiant du Régime forestier depuis 1935, la forêt a d'abord été conduite en taillis-sous-futaie de chêne et châtaignier, puis convertie en futaie régulière de chêne pédonculé par l'action du précédent aménagement (1992-2011).

Les enjeux principaux de la forêt :

On peut identifier deux enjeux majeurs dans la forêt de Sauvagnon : la production de bois et le rôle social. En terme de production de bois, les terrains, de potentialité moyenne, permettent une croissance assez satisfaisante des peuplements. En revanche, issus d'anciens taillis-sous-futaie convertis, leur qualité technologique est plutôt médiocre.

Sur le plan social, la forêt occupe une place très importante aux yeux de la population locale. Située aux portes du village, la forêt est visitée en toute saison par un public nombreux, pour la pratique de promenades familiales, contemplatives ou bien sportives. Située sur les coteaux dominant le village, elle participe comme élément essentiel à la permanence du paysage local.

Bilan de l'aménagement précédent :

L'aménagement précédent prévoyait une surface en régénération de 16,11 ha. Seuls 11,15 ha ont été effectivement régénérés ; tous par coupe rase puis plantation, de chêne rouge d'Amérique pour l'essentiel. Les régénérations naturelles prévues de chêne pédonculé n'ont pas été engagées. Les volumes de bois récoltés (360 m³/an) se trouvent par conséquent inférieurs aux volumes prévus par l'aménagement (469 m³/an). Les peuplements prévus en coupes d'amélioration ont été normalement parcourus. Ces récoltes ont permis de satisfaire la demande locale en affouage.

L'impact paysager des coupes rases et plantations en chêne rouge d'Amérique a été très mal ressenti par les habitués de la forêt.

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

La production de bois d'œuvre de qualité est un objectif à long terme pour la forêt. Les peuplements actuels proposent des bois de faible valeur technologique, destinés principalement au chauffage. Cette situation donne satisfaction à la population villageoise dont elle couvre globalement le besoin par le jeu de l'affouage. La récolte proposée par le présent aménagement doit permettre de maintenir ce niveau.

L'autre objectif principal de l'aménagement est de préserver et renforcer une qualité paysagère de la forêt, à même de satisfaire à sa vocation d'accueil du public, et plus largement, de contribuer à l'harmonie environnementale du village.

Le programme d'actions prévoit :

pour les coupes :

Le programme des coupes prévoit une récolte moyenne annuelle de 385 m³/an. La quasi-totalité des bois récoltés trouvera sa destination dans l'affouage local. Au travers du programme des coupes proposé, nous avons cherché un approvisionnement aussi régulier que possible. En regard de la surface totale de la forêt (102,66 ha), les coupes de régénération ne représentent qu'une faible part (3,88 ha). Les peuplements en présence sont jeunes, en très bon état sanitaire ; ils ne pourraient être mis en régénération sans de gros sacrifices d'exploitabilité.

pour les travaux :

Les travaux sont liés pour l'essentiel aux mises en place et entretien des régénérations naturelles des peuplements. Ces dernières seront complétées par plantations en chêne sessile, essence objectif de la forêt. De faibles surfaces en régénération induisent logiquement des dépenses assez modérées (voir le bilan).

Au besoin, des tailles de branches sèches seront effectuées dans les arbres jugés dangereux, afin d'assurer la sécurité du public dans les lieux les plus fréquentés.

La création et l'entretien des infrastructures et des équipements d'accueil du public sont réalisées directement par le service technique de la commune.

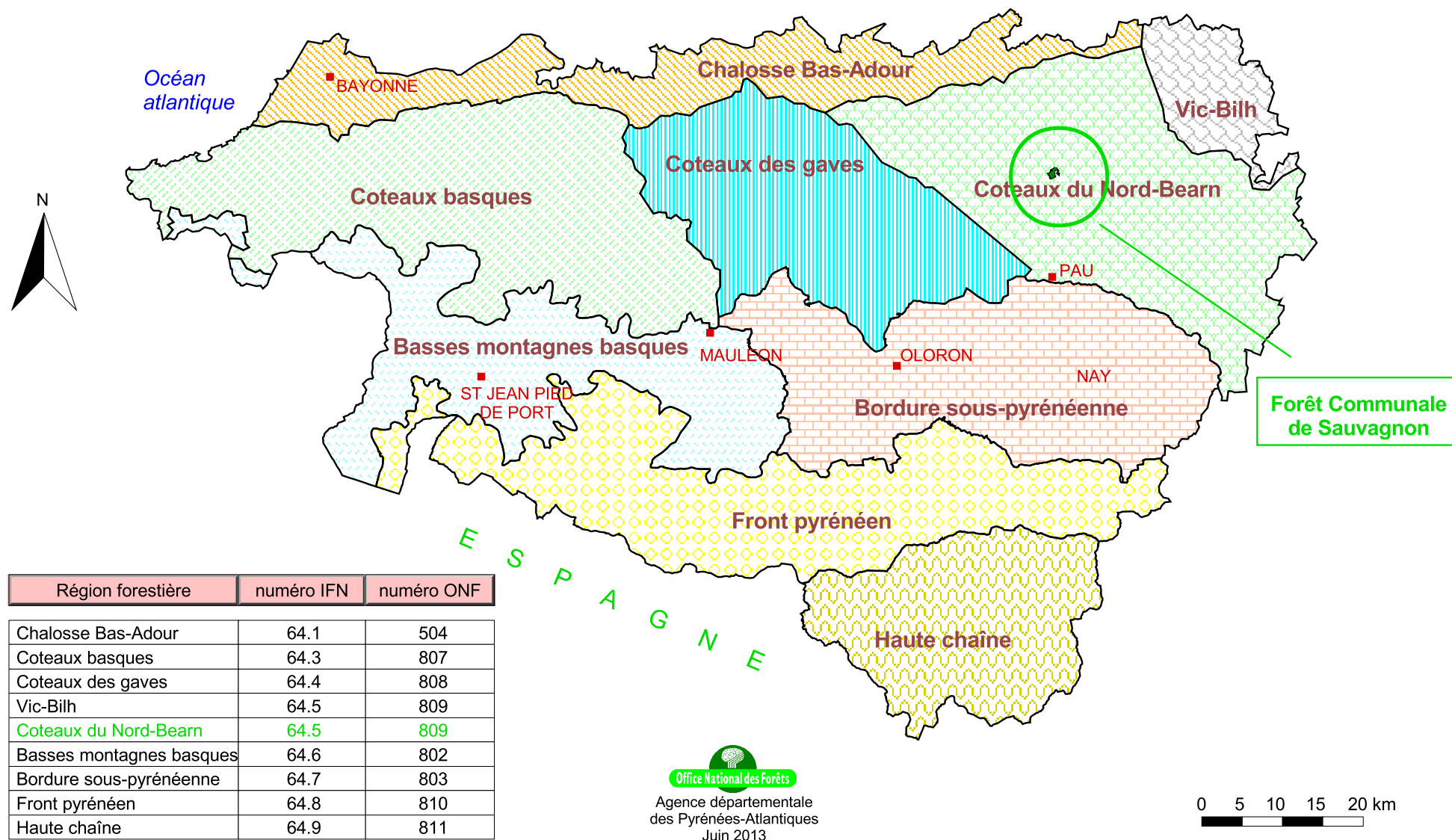
Bilan prévisionnel

Les recettes des coupes sont assez limitées en raison de la modeste qualité des produits (bois de chauffage). Pour les bois qui seraient commercialisables, le marché du bois est actuellement morose.

Nous l'avons indiqué ci-dessus, les travaux sylvicoles ne représentent pas un très gros volume. En ajoutant les travaux d'autres natures, la dépense totale pour travaux représente 35% des recettes prévues.

Présentant un bilan financier prévisionnel positif, ce plan d'aménagement se donne pour buts de poursuivre l'amélioration des peuplements feuillus, assurer un approvisionnement soutenu en bois d'affouage, tout en préservant la qualité d'accueil et paysagère de la forêt.

REGIONS FORESTIERES DU DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES



1. ETAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative		
Nom de l'aménagement	AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE SAUVAGNON	
N° Modification d'aménagement		

Numéro du ou des départements de situation	64 - Pyrénées-Atlantiques	
Communes de situation	SAUVAGNON	
N° ONF de la région nationale IFN de référence	809- Coteaux du nord-Béarn	
Schéma régional d'aménagement de référence	Plaines et collines du Sud-ouest	

Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

Période d'application	Année début	Année échéance
	2014	2033

Détail des forêts aménagées			dernier aménagement		
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	date arrêté	année de début	année d'échéance
Forêt communale de Sauvagnon	F21255M	102,66 48 ha	23/06/1993	1992	2011

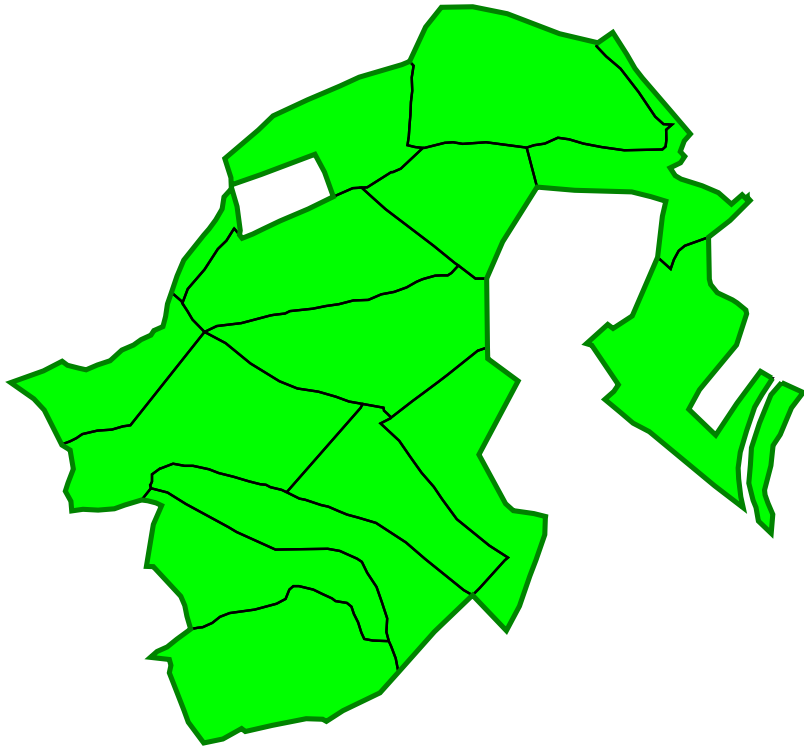
Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	102,66 48 ha
Surface retenue pour la gestion	102,66 ha
Surface boisée en début d'aménagement	102,66 ha
Surface en sylviculture de production	102,66 ha

COMMENTAIRES :

Des travaux d'élargissement du CD 40 bordant la forêt ont induit, en 2008 et 2011, des modifications sur les contenances et numéros des parcelles cadastrales riveraines bénéficiant du Régime forestier. Ainsi, la parcelle AB 70 est devenue la AB 174, la parcelle AB 104 est devenue la AB 200, la parcelle AB 113 est devenue la AB 176, la parcelle AC 10 est devenue la AC 632. La contenance cadastrale de la forêt passe ainsi de 102ha 97a 45ca, à 102ha 66a 48ca. En conséquence, la commune de Sauvagnon va prendre en début de période une décision d'application du Régime forestier adaptée à la nouvelle contenance.

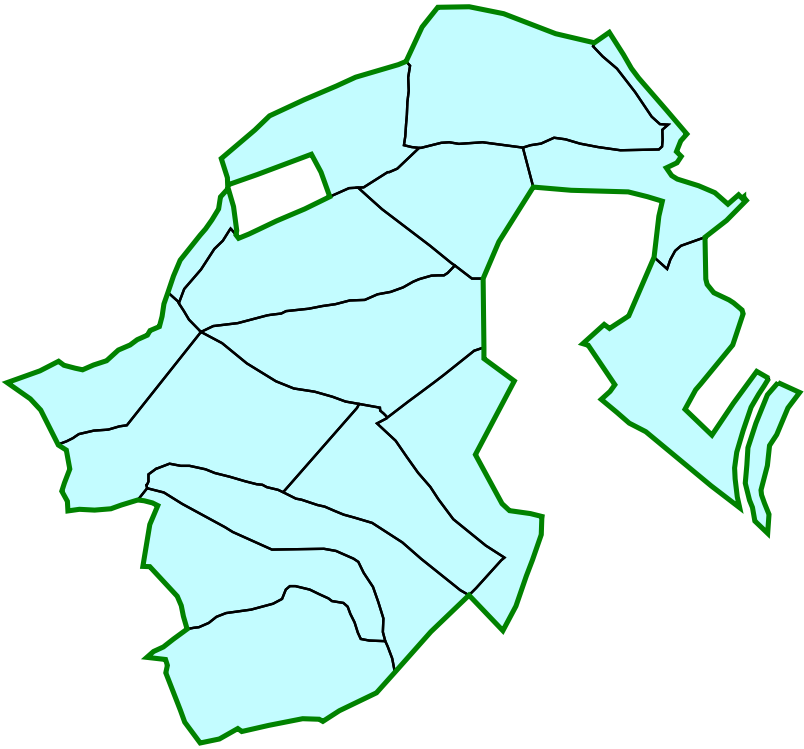
Voir la liste des parcelles cadastrale en annexe 1 et la carte en annexe 2.

FONCTION DE PRODUCTION
LIGNEUSE



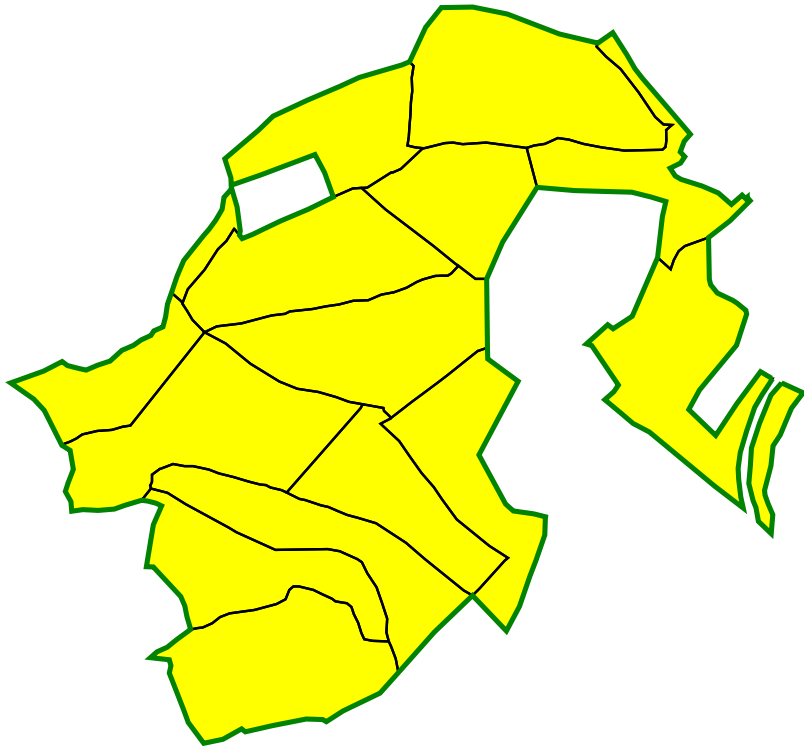
Sans objet : 0,00 ha (hors sylviculture) Enjeu faible : 0,00 ha Enjeu moyen : 102,66 ha Enjeu fort : 0,00 ha

FONCTION ECOLOGIQUE



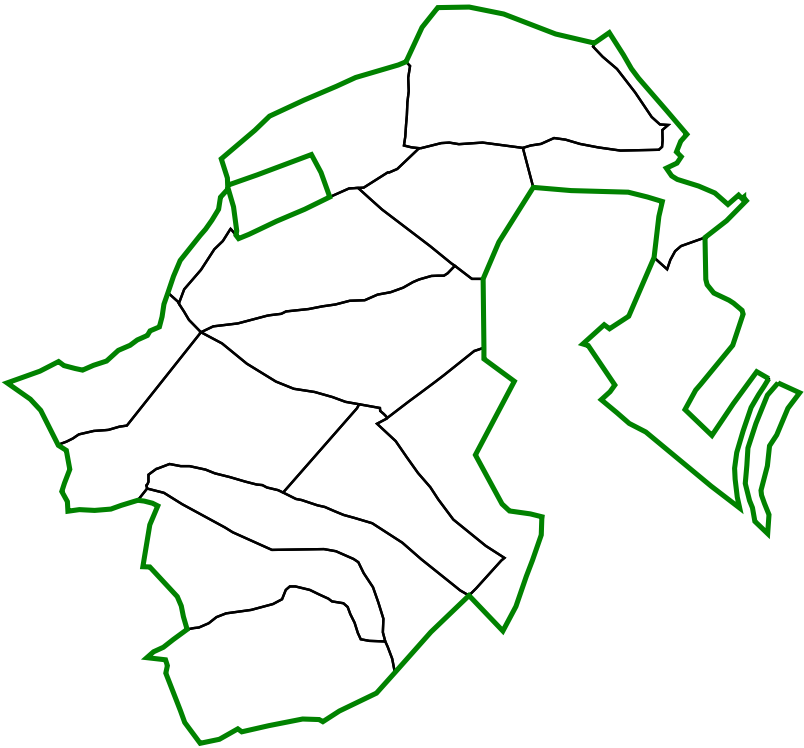
Enjeu ordinaire : 102,66 ha Enjeu reconnu : 0,00 ha Enjeu fort : 0,00 ha

FONCTION SOCIALE
Accueil, paysage, ressource en eau



Enjeu local : 0,00 ha Enjeu reconnu : 102,66 ha Enjeu fort : 0,00 ha

FONCTION DE PROTECTION
CONTRE LES RISQUES NATURELS



Sans objet : 102,66 ha Enjeu faible : 0,00 ha Enjeu moyen : 0,00 ha Enjeu fort : 0,00 ha

Forêt Syndicale de SAUVAGNON
Aménagement forestier 2014 - 2033
Surface : 102,66 ha

CARTE DES FONCTIONS
PRINCIPALES

Périmètre forestier
Parcellaire forestier



0 200 400 Mètres

1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu nul ou sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
production ligneuse	nul	faible	moyen 103 ha	fort	103 ha
biodiversité		ordinaire 103 ha	reconnu	fort	103 ha
paysage, accueil, eau potable		local	reconnu 103 ha	fort	103 ha
protection contre les risques naturels	nul 103 ha	faible	moyen	fort	103 ha

COMMENTAIRES :

La forêt de Sauvagnon, installée en coteau sur des terrains acides de fertilité réduite, présente un enjeu moyen de production ligneuse (voir la carte des Unités Stationnelles au paragraphe 1.3).

Aucun zonage de statut réglementaire environnemental ne couvre la forêt ; il n'est recensé aucun habitat prioritaire ni espèce remarquable. La forte fréquentation du public sur les aires d'accueil et sur l'ensemble de la forêt (très nombreux sentiers) justifie, pour la fonction sociale, un enjeu reconnu. Une situation en haut de colline, aux abords immédiats du village de Sauvagnon, exprime la forte visibilité externe de la forêt.

Il n'est pas recensé à ce jour de risque naturel concernant la forêt.

Voir la carte des fonctions principales.

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
Aucun statut réglementaire n'est répertorié : Parc national, Réserves, sites, monuments, périmètre captage...		

Éléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
Il n'existe pas de pas de zonage du territoire pouvant orienter les décisions : Parc régional, Charte Forestière de territoire, ZNIEFF, Natura 2000, plans de prévention...		

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée	commentaires
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	103 ha	La forêt est essentiellement peuplée de chêne pédonculé, installé en coteau sur des terrains nettement acides, peu favorables.

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

Les scénarios de changements climatiques annoncés semblent aller vers des été plus chauds et secs. Dans cette hypothèse, le chêne pédonculé composant les peuplements installé ici hors-station, risque un affaiblissement physiologique pouvant conduire à un dépérissement massif. Pour prévenir au mieux ce risque, le gestionnaire va orienter le renouvellement des peuplements vers une essence objectif bien adaptée aux conditions écologiques de la forêt : le chêne sessile. Cette essence sera mieux à même de résister aux divers stress biologiques et climatiques.

Il faut toutefois observer que l'état sanitaire actuel de la forêt est très bon.

Voir la carte des Unités stationnelles au paragraphe 1.3.

Éléments imposant des mesures particulières	surface concernée	commentaires
Sensibilité des sols (tassement: sites toujours très sensibles)	103 ha	Exploitation sur terrain sec, mise en place et respect de cloisonnements d'exploitation.
Protection du patrimoine culturel et mémoriel	2 ha	Le site historique de l'oppidum est traité selon des modalités paysagères : coupes sanitaires, tailles de mise en sécurité, fauchage régulier.
Pratique de l'affouage	103 ha	L'affouage est pratiqué sur l'ensemble de la forêt.

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

Affouage : à la demande de la commune, il est d'usage de délivrer en affouage la quasi totalité des coupes de bois. A l'exception de quelques rares belles coupes, la qualité médiocre de l'ensemble des produits les destine, en effet, à une vocation chauffage. Pour répondre à une demande communale forte et soutenue, il est distribué de 80 à 100 lots en moyenne annuelle. Le réseau de pistes et chemins très dense permet aux affouagistes d'accéder à toutes les parcelles dans de bonnes conditions. Au bilan, la commune organise et suit cette activité de manière satisfaisante dans tous les domaines : besoins en bois de chauffage des habitants, rythme du programme des coupes, respect du milieu naturel.

Cette pratique sera poursuivie pour la période de ce nouvel aménagement.

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée
Accueil du public	103 ha

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

De par sa proximité avec le village de Sauvagnon, la forêt communale est extrêmement fréquentée par les habitants de la commune. Le réseau bien développé de sentiers agréables et de bonne qualité favorise la pratique permanente de promenades familiales et sportives. Une boucle de PLR, un sentier permanent de course d'orientation traversent également la forêt. Par l'installation et l'entretien suivi de nombreux équipements d'accueil du public (tables, bancs, sentiers, passerelles, oppidum,...) la commune de Sauvagnon affirme la vocation d'accueil du public pour sa forêt.

Au travers de la récolte de bois de chauffage, de la pratique des loisirs, de sa place dans le paysage immédiat, la forêt communale constitue un élément essentiel de la vie locale.

La gestion forestière intègre cette vocation par le respect du paysage qu'elle imprime à ses actions, notamment par la surface réduite et la répartition dans l'espace et le temps des coupes de régénération. Les coupes d'amélioration, menées par les affouagistes, sont l'objet de soins minutieux.

Voir la carte d'aménagement, et en annexe 7 la carte des équipements d'accueil du public.

Forêt Communale de SAUVAGNON
Aménagement forestier 2014 - 2033
Surface totale : 102,66 ha

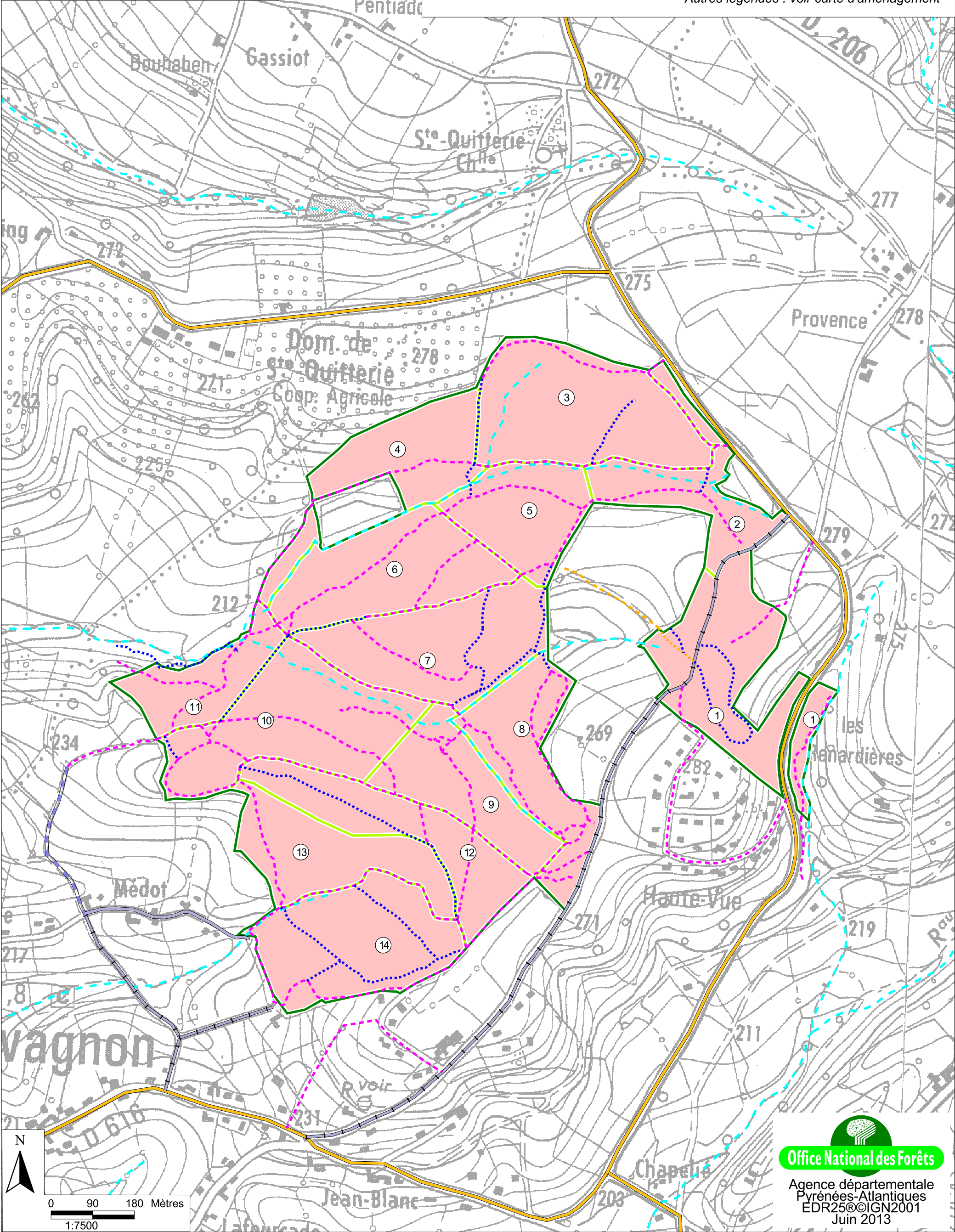
Carte des Unités Stationnelles

Périmètre forestier

Parcellaire forestier

4.5.4 - pauvre à assez pauvre, assez sèche à assez fraîche, de coteau - 102,66 ha

Autres légendes : voir carte d'aménagement



Office National des Forêts

Agence départementale
Pyrénées-Atlantiques
EDR25©©IGN2001
Juin 2013

1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	190 m	280 m

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
4.5.4	pauvre à assez pauvre, assez sèche à assez fraîche, de coteau	102,66 ha	100%
TOTAL		102,66 ha	

COMMENTAIRES :

Hormis sur les abords immédiats des ruisseaux, la forêt repose dans la totalité de sa surface sur la même Unité Stationnelle 4.5.4. On observe naturellement des nuances liées aux versants (plus frais au nord, plus sec au sud), et des gradients de richesse chimique et d'alimentation en eau des sols allant décroissant du bas vers les hauts des coteaux.

Cette unité stationnelle pauvre chimiquement et assez sèche dans l'ensemble convient mal aux exigences écologiques du chêne pédonculé. Des conditions stationnelles défavorables conjuguées aux probables conséquences du changement climatique risquent de fragiliser à terme les peuplements de chêne pédonculé.

Le chêne sessile, essence adaptée aux conditions de l'unité stationnelle en présence, sera choisi comme essence objectif, dans le but de favoriser la résistance et la pérennité des peuplements.

Voir ci contre la carte des Unités Stationnelles.

Essences présentes dans la forêt	% de la surface boisée
Libellé	
Chêne pédonculé	79%
Châtaignier	9%
Chêne rouge	9%
Chêne sessile	2%
Autre feuillus	1%
TOTAL	100%

COMMENTAIRES :

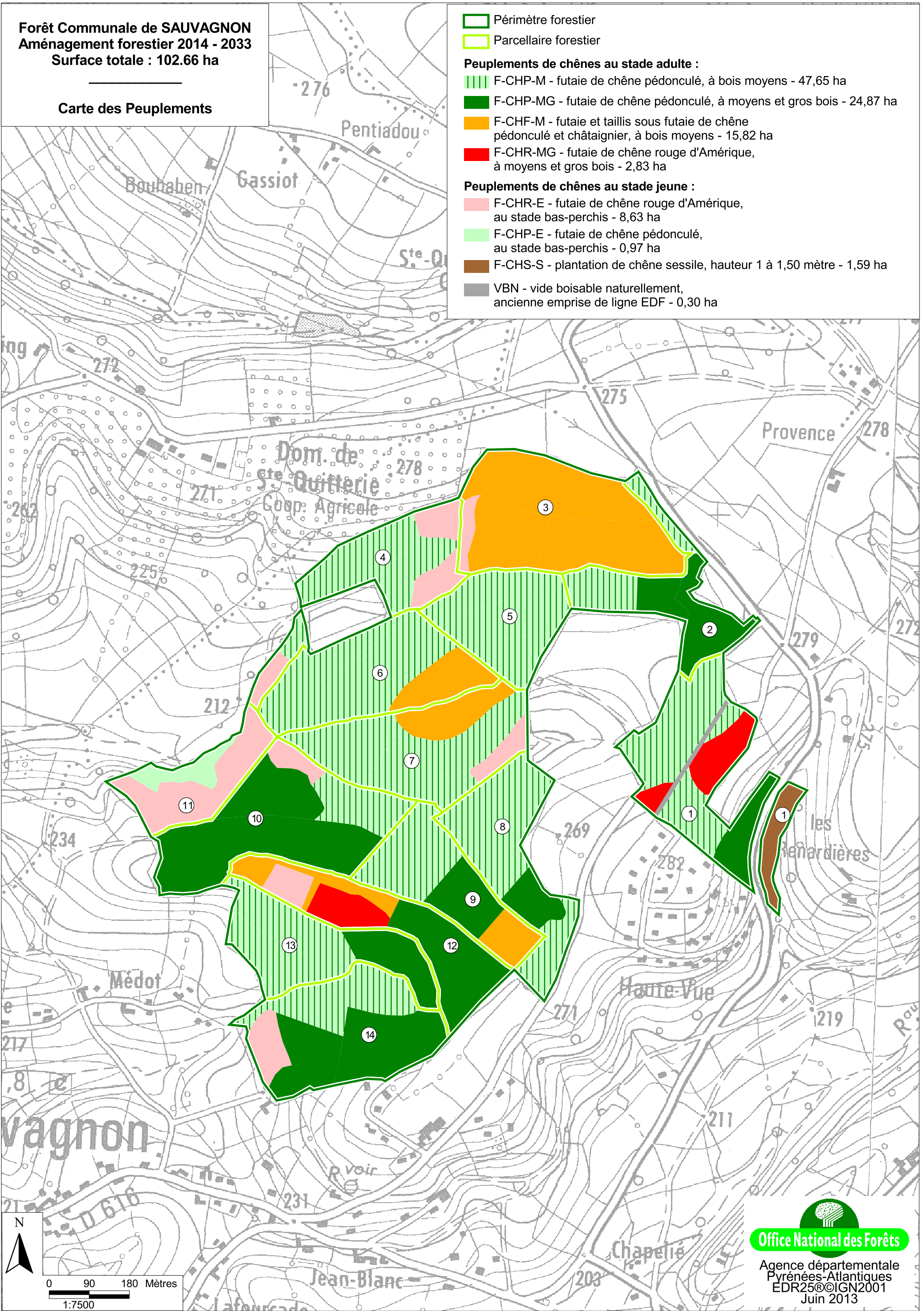
A la veille du précédent aménagement, en 1991, le chêne pédonculé représentait 57% et le châtaignier 39% des essences présentes dans la forêt. On observe que le châtaignier représente aujourd'hui 9% des essences en présence ; il se situe en partie Nord de la forêt. Dans les peuplements convenables en conversion, le chêne pédonculé, essence d'avenir et de meilleure qualité, a été favorisé par rapport au châtaignier par l'action des coupes d'amélioration successives. La proportion de chêne rouge s'est accrue, passant de 3 à 9%, avec les plantations réalisées entre 1996 et 2000. Les autres feuillus entrant dans le mélange des peuplements sont : l'érable sycomore, l'alisier torminal, le hêtre, ainsi que le chêne tauzin relictuel.

Bien qu'installé sur des stations, a priori défavorables, le chêne pédonculé présente, sur l'ensemble de la forêt, un état sanitaire très satisfaisant.

Le chêne rouge d'Amérique, en fragilité sanitaire, témoigne ici d'une forte colonisation par l'encre, champignon fort préjudiciable au plan sanitaire.

La gestion forestière s'attachera à l'avenir à préserver un mélange optimal des essences.

Carte des Peuplements



Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
F-CHP-M	futaie de chêne pédonculé, à bois moyens	47,65 ha	46%
F-CHP-MG	futaie de chêne pédonculé, à moyens et gros bois	24,87 ha	24%
F-CHF-M	futaie et taillis sous futaie de chêne pédonculé et châtaignier, à bois moyens	15,82 ha	15%
F-CHR-MG	futaie de chêne rouge d'Amérique, à moyens et gros bois	2,83 ha	3%
F-CHR-E	futaie de chêne rouge d'Amérique, au stade bas-perchis	8,63 ha	8%
F-CHP-E	futaie de chêne pédonculé, au stade bas-perchis	0,97 ha	1%
F-CHS-S	plantation de chêne sessile, hauteur 1 à 1,50 mètre	1,59 ha	2%
VBN	vide boisable naturellement, ancienne emprise de ligne EDF	0,30 ha	0%
TOTAL		102,66 ha	

COMMENTAIRES :

Ce qui frappe l'observateur, lorsqu'il parcourt la forêt, c'est l'omniprésence (72%) de peuplements presque purs de chêne pédonculé, très régularisés dans la catégorie des bois moyens (types F-CHP-M et F-CHP-MG). Cette structure dominante découle logiquement de la conversion, mise en oeuvre au cours de l'aménagement précédent (1992-2011), du taillis-sous-futaie de chêne et châtaignier qui composait auparavant la forêt. Les quelques peuplements de chêne pédonculé comportant des gros bois se rencontrent dans les parties de parcelles les plus vieilles, dont la régénération programmée n'a pas été réalisée (type F-CHP-MG).

Les perchis de chênes rouge et pédonculé (types F-CHR-E et F-CHP-E) remplacent, suite à transformation (plantations de 1996 à 2000), les anciens-taillis-sous-futaies de qualité médiocre. Les futaies adultes de chêne rouge (type F-CHR-MG) sont issues de plantations réalisées en 1938 et 1962.

Voir les annexes 3, 4 et 5 qui complètent les descriptions des peuplements ci-dessus.

2. PROPOSITIONS DE GESTION

2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière	102,66 ha	102,97 ha
Hors sylviculture de production		
TOTAL	102,66 ha	

COMMENTAIRES :

Les peuplements très régularisés de chêne pédonculé couvrant la quasi-totalité de la forêt se prêtent bien au traitement en futaie régulière.

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product.	%	diamètre retenu	âge retenu (suivi surfacique)
Chêne sessile	US 4.5.4	102,66 ha	100,0%	60	160
TOTAL		102,66 ha			

COMMENTAIRES :

Le chêne sessile, essence objectif présentée ci-dessus est la mieux adaptée aux conditions stationnelles en présence, permettant d'obtenir à terme une production forestière de qualité, ainsi que la pérennité des peuplements. Ainsi, progressivement, le chêne sessile devrait devenir à long terme l'essence principale composant les peuplements. D'autres essences, également adaptées à ces milieux, pourront entrer dans la composition du nécessaire mélange d'essences : châtaignier, alisier torminal, hêtre en versant frais. On observera que le chêne rouge d'Amérique, actuellement bien présent dans la forêt (9% des essences) ne figure pas comme essence objectif associée. Bien que de croissance satisfaisante, il témoigne ici d'une fragilité sanitaire assez marquée : la sensibilité cryptogamique à l'encre (*Phytophthora cinnamomi*).

Voir la carte des unités stationnelles.

2.3 Effort de régénération

Aménagement passé	surface
Surface à régénérer prévue	16,11 ha
Surface effectivement régénérée	11,55 ha

COMMENTAIRES :

Le groupe de régénération composait une surface totale de 16,11 ha. Il s'organisait en régénération naturelle pour 4,96 ha, et en régénération artificielle pour 11,15 ha. Au total 11,55 ha ont été régénérés, tous par régénération artificielle : coupe rase et plantation.

Nouvel aménagement	
Traitements avec renouvellement suivi en surface	102,66 ha
Surface d'équilibre (Se)	12,83 ha
Surface disponible à l'ouverture en régénération (Sd)	4,67 ha
Contrainte de vieillissement guidant l'ouverture en régé. (Sv)	2,67 ha
F.régulière : surface du groupe de régénération (GR)	3,88 ha
Surface à ouvrir (So)	3,88 ha
Surface à terminer (St)	3,88 ha
Traitements en Taillis ou TSF	0,00 ha
Traitements avec renouvellement non suivi en surface	0,00 ha

COMMENTAIRES :

La surface disponible (Sd = 4,67 ha) ainsi que la contrainte de vieillissement (Sv = 2,67 ha) apparaissent réduites relativement à la surface de la forêt. Ces niveaux s'expliquent par l'excellent état sanitaire de la forêt, ainsi que par les âges (estimés entre 60 et 100 ans) et le diamètre moyen ($\varnothing$ 40 cm), encore éloignés des critères d'exploitabilité du chêne pédonculé : $\varnothing$ 60 cm et 120 à 140 ans. Malgré le déséquilibre des classes d'âges constaté, il ne peut être question ici d'engager des régénérations de peuplements immatures au prix de sacrifices d'exploitabilité.

Les surfaces à ouvrir (So) et à terminer (St) en régénération, limitées à 3,88 ha, intègrent l'impératif de respect des paysages au sein de cette forêt très fréquentée par le public. Pour cela, le groupe de régénération est constitué de surfaces unitaires réduites (de 1 ha environ), dont la répartition au sein de l'espace forestier est optimisée.

Les parquets à régénérer ont été définis au sein des peuplements les plus âgés, ceux présentant les plus fortes proportions de gros bois couplées à des densités réduites.

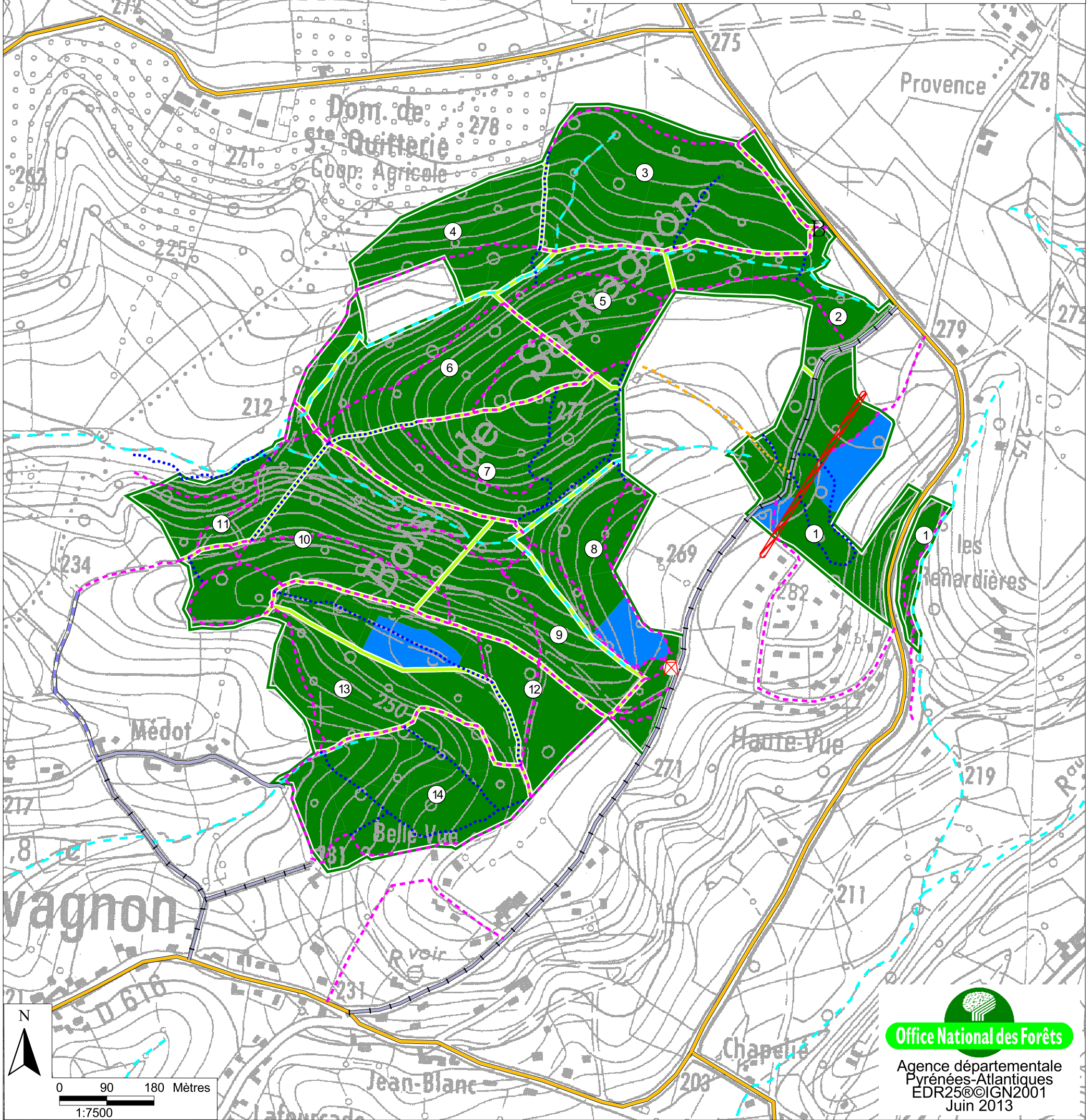
Toutefois, les chênes rouges de la parcelle 12 sont inclus au groupe de régénération en raison de leur état sanitaire médiocre, laissant présager un dépérissement avant la fin de la période.

Voir la carte d'aménagement.

Forêt Commune de SAUVAGNON
Aménagement forestier 2014 - 2033
Surface totale : 102.66 ha

Carte d'aménagement

- Périmètre forestier
- Parcellaire forestier
- Transformateur ERDF
- Ancienne emprise de ligne électrique
- Place de dépôt
- Route départementale
- Route communale revêtue accessible aux grumiers
- Route communale revêtue inaccessible aux grumiers
- Route forestière en terrain naturel accessible aux grumiers
- Piste à tracteurs (chemin d'exploitation)
- Piste à tracteurs (chemin rural)
- Sentier (chemin d'exploitation)
- Sentier (chemin rural)
- Groupe de régénération - 3,88 ha
- Groupe d'amélioration - 98,78 ha



2.4 Classement des unités de gestion

Classement		Parcelle	UG	Surface totale	Surface en sylv.	Surface à ouvrir en régé.	Surf. à terminer en régé.			
Code	Libellé									
REG	régénération	1	r	1,62	1,62	1,62	1,62			
REG	régénération	8	r	1,05	1,05	1,05	1,05			
REG	régénération	12	r	1,21	1,21	1,21	1,21			
AME	amélioration	1	a	8,33	8,33					
AME	amélioration	2	a	5,13	5,13					
AME	amélioration	3	a	10,41	10,41					
AME	amélioration	4	a	6,27	6,27					
AME	amélioration	5	a	5,42	5,42					
AME	amélioration	6	a	8,15	8,15					
AME	amélioration	7	a	8,74	8,74					
AME	amélioration	8	a	5,56	5,56					
AME	amélioration	9	a	5,84	5,84					
AME	amélioration	10	a	10,02	10,02					
AME	amélioration	11	a	4,13	4,13					
AME	amélioration	12	a	5,50	5,50					
AME	amélioration	13	a	6,27	6,27					
AME	amélioration	14	a	9,01	9,01					
Totaux				102,66	102,66	3,88	3,88			

COMMENTAIRES :

Toutes les surfaces à ouvrir en régénération devront être terminées à la fin de la période d'aménagement.

Les régénérations seront naturelles, conduites par coupes progressives, avec enrichissement systématique en chêne sessile.

Aucun parquet ne se prête à la constitution d'îlots de vieux bois.

Voir la carte d'aménagement et l'annexe 3 qui cartographie les UED.

2.5 Programme d'actions : coupes

Année de passage fixée	Groupe	Parc.	UG	Type de coupe	Surface de l'UG	Surface à parcourir	type de peuplement dominant	V.P.R. total	dont % houpp.	Informations complémentaires
2014	REG	1	r	AMEL	1,62	1,62	F-CHR-MG	140	30	ued 1-3 rattrapage CHR pour mise en régé en 2025. Mise en sécurité dans le bouquet longeant la zone bâtie.
2014	REG	8	r	RE	1,05	1,05	F-CHP-MG	100	30	ued 8-1 ensemencement
2014	AME	8	a	AMEL	5,56	5,56	F-CHP-M	220	30	ued 8-2 et 8-3
sous total	2014							460		
2015	AME	13	a	AMEL	6,27	6,27	F-CHP-M	250	30	
2015	AME	14	a	AMEL	9,01	8,04	F-CHP-M	240	30	toutes ued sauf 14-5
sous total	2015							490		
2016	AME	6	a	AMEL	8,15	8,15	F-CHP-MG	320	30	
2016	AME	7	a	AMEL	8,74	8,04	F-CHP-M	320	30	toutes ued sauf 7-1
sous total	2016							640		
2017	AME	9	a	AMEL	5,84	5,84	F-CHP-M	230	30	
2017	AME	10	a	AMEL	10,02	9,42	F-CHP-M	320	30	zone de l'oppidum : prélèvt. léger, sanitaire. toutes ued sauf 10-4
sous total	2017							550		
2019	REG	1	r	AMEL	1,62	1,62	F-CHR-MG	140	30	ued 1-3 rattrapage CHR pour mise en régé en 2025
2019	AME	1	a	AMEL	8,33	6,44	F-CHP-M	140	30	ued 1-1, 1-2 et 1-4. ued 1-4, zone d'accueil : prélèvt. léger, sanitaire
2019	REG	8	r	RD	1,05	1,05	F-CHP-MG	100	30	ued 8-1 définitive
2019	AME	3	a	E1	10,41	0,47	F-CHR-E	5	▪	1re écl CHR : ued 3-2
2019	AME	4	a	E1	6,27	2,04	F-CHR-E	20	▪	1re écl CHR : ued 4-1, 4-4, et 4-5
2019	AME	7	a	E1	8,74	0,7	F-CHR-E	5	▪	1re écl CHR : ued 7-1
2019	AME	10	a	E1	10,02	0,6	F-CHR-E	5	▪	1re écl CHR : ued 10-4
2019	AME	11	a	E1	4,13	3,16	F-CHR-E	25	▪	1re écl CHR : ued 11-2
2019	AME	14	a	E1	9,01	0,97	F-CHR-E	5	▪	1re écl CHR : ued 14-5
sous total	2019							445		
2020	AME	2	a	AMEL	5,13	5,13	F-CHP-M	140	30	ued 2-2, zone d'accueil : prélèvt. léger, sanitaire
2020	REG	12	r	AMEL	1,21	1,21	F-CHR-MG	90	30	ued 12-3 rattrapage CHR pour régé en 2029
2020	AME	12	a	AMEL	5,5	4,81	F-CHP-M	120	30	ued 12-1 et 12-2
sous total	2020							350		

Année de passage fixée	Groupe	Parc.	UG	Type de coupe	Surface de l'UG	Surface à parcourir	type de peuplement dominant	V.P.R. total	dont % houpp.	Informations complémentaires
2021	AME	4	a	AMEL	6,27	4,23	F-CHP-M	160	30	ued 4-2 et 4-3
2021	AME	5	a	AMEL	5,42	5,42	F-CHP-M	210	30	
sous total	2021							370		
2023	AME	3	a	AMEL	10,41	9,94	F-CHP-M	390	30	ued 3-1, 3-3 et 3-4
sous total	2023							390		
2024	AME	8	a	AMEL	5,56	5,56	F-CHP-M	220	30	ued 8-2 et 8-3
2024	AME	14	a	AMEL	9,01	8,04	F-CHP-MG	320	30	toutes ued,sauf 14-5
sous total	2024							540		
2025	AME	3	a	E2	10,41	0,47	F-CHR-E	10	▪	2e écl CHR : ued 3-2
2025	AME	4	a	E2	6,27	2,04	F-CHR-E	40	▪	2e écl CHR : ued 4-1,4-4, et 4-5
2025	AME	7	a	E2	8,74	0,7	F-CHR-E	15	▪	2e écl CHR : ued 7-1
2025	AME	10	a	E2	10,02	0,6	F-CHR-E	15	▪	2e écl CHR : ued 10-4
2025	AME	11	a	E2	4,13	3,16	F-CHR-E	60	▪	2e écl CHR : ued 11-2
2025	AME	12	a	E1	5,5	0,69	F-CHR-E	10	▪	1re écl CHR : ued 12-4
2025	AME	14	a	E2	9,01	0,97	F-CHR-E	20	▪	2e écl CHR : ued 14-5
2025	REG	12	r	AMEL	1,21	1,21	F-CHR-MG	90	30	ued 12-3 rattrapage CHR pour régé en 2029
2025	AME	13	a	AMEL	6,27	6,27	F-CHP-M	240	30	
sous total	2025							500		
2026	AME	6	a	AMEL	8,15	8,15	F-CHP-MG	320	30	
2026	AME	7	a	AMEL	8,74	8,04	F-CHP-M	320	30	toutes ued sauf 7-1
2026	REG	1	r	RE	1,62	1,62	F-CHR-MG	110	30	ued 1-3 : ensemencement dans CHR
sous total	2026							750		
2027	AME	9	a	AMEL	5,84	5,84	F-CHP-M	230	30	
2027	AME	10	a	AMEL	10,02	9,42	F-CHP-M	320	30	zone de l'oppidum : prélèvt. léger, sanitaire. toutes ued sauf 10-4
sous total	2027							550		
2029	REG	1	r	RD	1,62	1,62	F-CHR-MG	110	30	ued 1-3 : définitive dans CHR
2029	AME	1	a	AMEL	8,33	6,44	F-CHP-M	140	30	ued 1-1, 1-2 et 1-4. ued 1-4, zone d'accueil : prélèvt. léger, sanitaire
sous total	2029							250		
2030	AME	2	a	AMEL	5,13	5,13	F-CHP-M	140	30	ued 2-2, zone d'accueil : prélèvt. léger, sanitaire
2030	REG	12	r	RE	1,21	1,21	F-CHR-MG	40	30	ued 12-3: ensemencement dans CHR
2030	AME	12	a	AMEL	5,5	4,81	F-CHP-M	120	30	ued 12-1 et 12-2
sous total	2030							300		

Année de passage fixée	Groupe	Parc.	UG	Type de coupe	Surface de l'UG	Surface à parcourir	type de peuplement dominant	V.P.R. total	dont % houpp.	Informations complémentaires
2031	AME	4	a	AMEL	6,27	4,23	F-CHP-M	160	30	ued 4-2 et 4-3
2031	AME	5	a	AMEL	5,42	5,42	F-CHP-M	210	30	
sous total	2030							370		
2032	AME	3	a	E3	10,41	0,47	F-CHR-E	15	▪	3e écl CHR : ued 3-2
2032	AME	4	a	E3	6,27	2,04	F-CHR-E	60	▪	3e écl CHR : ued 4-1,4-4, et 4-5
2032	AME	7	a	E3	8,74	0,7	F-CHR-E	20	▪	3e écl CHR : ued 7-1
2032	AME	10	a	E3	10,02	0,6	F-CHR-E	20	▪	3e écl CHR : ued 10-4
2032	AME	11	a	E3	4,13	3,16	F-CHR-E	90	▪	3e écl CHR : ued 11-2
2032	AME	12	a	E2	5,5	0,69	F-CHR-E	15	▪	2e écl CHR : ued 12-4
2032	AME	14	a	E3	9,01	0,97	F-CHR-E	30	▪	3e écl CHR : ued 14-5
sous total	2032							250		
2033	AME	3	a	AMEL	10,41	9,94	F-CHP-M	400	30	ued 3-1, 3-3 et 3-4
2033	REG	12	r	RD	1,21	1,21	F-CHR-MG	100	30	ued 12-3 définitive dans CHR
sous total	2033							500		
TOTAL								7 705		
MOYENNE								385		

Prescriptions spéciales à mettre en œuvre		
motif	localisation	prescriptions
protection des sols et des peuplements	toute le forêt	▪ mise en place et respect de cloisonnements d'exploitation ▪ exploitations par terrain sec

Indicateur de suivi : surface terrière (G) à récolter	
G total à récolter durant aménagement	734 m ²
volume bois fort total à récolter durant aménagement	7 705 m ³

COMMENTAIRES :

La préservation, la permanence du paysage forestier constituent un enjeu de première importance. Sur les principales zones d'accueil du public (oppidum, aires de pique-nique, situés en ued 1-2, 2-2, 10-1, 14-1) les éclaircies seront marquées selon un prélèvement léger, principalement sanitaire.

Les éclaircies de rattrapage dans les ued 1-3 et 12-3 seront réalisées afin d'amener progressivement les peuplements de CHR au stade de mise en régénération en fin de période. Les dates de passages en 1ère, 2ème et 3ème éclaircies dans les jeunes peuplements de CHR, basées sur des vitesses de croissances moyennes estimées, pourront donner lieu à des adaptations. Il faudra veiller à la mise en sécurité des peuplements jouxtant les zones habitées (ued 1-1, 1-2, 1-3 et 14-1).

Les peuplements de chêne pédonculé à bois moyens (F-CHP-M) présentent assez souvent des surdensités de tiges. Il faudra s'efforcer de les rapprocher progressivement des densités préconisées par le guide de sylviculture.

Le mélange d'essences devra être favorisé par le maintien du châtaignier et des trop rares feuillus divers en présence.

2.5 Programme d'actions : travaux

Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unité de gestion	Surface travaillée (ha)	Précautions / Observations	UED	Coût total indicatif	I/E*
3 CHS 10	régénération assistée en chêne sessile	8r	1,05	CHS planté à 830/ha avec protection, dans régé nat. de CHP	8-1	5 800,00	I
3 CHS 10	entretien de régé assistée	8r	1,05	cloisonnements et lignes de plants - 6 passages	8-1	7 600,00	I
3CHS 10	nettoisement - dépressage	8r	1,05	cloisonnements et lignes de plants	8-1	1 900,00	E
1 CHR 10	gyrobroyage mort-bois préalable à mise en régé de chêne rouge	1r 12r	1,62 1,21	contrôle mécanique végétation concurrente et rémanents	1-3 12-3	1 050,00	I
1 CHR 10	entretien de régé nat	1r 12r	1,62 1,21	cloisonnements sylvicoles 2 pass (ued 1-3), 1 pass (ued 12-3)	1-3 12-3	1 250,00	I
1 CHP 10	entretien de régé nat	1a	0,30	cloiso et régé nat de semis naturels apparus dans ancienne emprise ligne EDF - 3 passages	1-5	1 200,00	I
	enlèvement des protections usagées	1a, 3a 4a, 7a 10a, 11a 11a, 14a	11,19	plantations de 1996 à 2000, puis 2011	1-6, 3-2, 4-1, 4-4, 4-5, 7-1, 10-4, 11-1, 11-2, 14-5	7 000,00	E
	extraction du Laurier palme	1a 14a	3,76	extraction par arrachage du Laurier s'installant dans les parcelles. 3 passages	1-1, 1-2 14-5	3 600,00	E
Total						29 400 €	
soit annuellement						1 470 €/an	

* Investissement ou Entretien

COMMENTAIRES :

La régénération naturelle de chêne pédonculé, complétée en chêne sessile inclut le gyrobroyage préalable du mort bois et des rémanents d'exploitation. L'entretien est estimé à six passages en dégagements des semis et plants. Le nettoisement-dépressage interviendra lorsque la régénéraion atteindra entre 6 et 8 mètres de hauteur moyenne.

Dans le chêne rouge, il est prévu un gyrobroyage préalable; par la suite, un passage pour création puis un pour entretien du cloisonnement sylvicole : deux passages en UG 1r , un passage en UG 12r.

Dans l'ancienne emprise de ligne EDF (Vide Boisable Naturellement), les semis naturels pourront être accompagnés en dégagement et sélection des tiges, dosage du mélange d'essences.

Pour le respect de l'environnement et du paysage, il est nécessaire d'évacuer et transporter en déchetterie les protections de plants usagées, ayant servi aux plantations de 1996 à 2000, puis ultérieurement en 2011.

Le Laurier palme, espèce envahissante, s'installe dans les parcelles à proximité des habitations. Il importe de l'extraire avant une trop forte colonisation.

Voir les Aides publiques possibles en annexe 6.

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q ^{té}	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Sans objet					
Total					
soit annuellement					

* Investissement ou Entretien

COMMENTAIRES :

La commune construit et entretient les infrastructures et équipements d'accueil du public directement par ses services techniques.

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
mise en sécurité des aires d'accueil du public	oppidum, aires de pique- nique	au besoin	taille des branches sèches présentant un danger pour le public : base de 1 passage tous les deux ans	6 300,00	E
entretien parcellaire et périmètre	toute la forêt	forfait	1 passage au cours de la période	10 000,00	E
Total				16 300 €	
soit annuellement				815 €/an	

* Investissement ou Entretien

COMMENTAIRES :

La forêt de Sauvagnon est très fréquentée par le public. Il est essentiel que ces visites se passent dans les meilleures conditions de sécurité. Pour cela, sur les arbres peuplant les lieux de concentration et de séjour du public (oppidum, aires de pique-nique, ...) les branches jugées dangereuses seront taillées. L'entretien du parcellaire et du périmètre consiste en l'ouverture de filets et mise en peinture des numéros de parcelles. Un passage est prévu au cours de la période.

2.6 Engagement environnemental

Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	0 ha
	RBD : surface boisée avec maintien de Très Gros Bois	0 ha
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	0 ha
	RBI : surface boisée (dans la limite de 500 ha)	0 ha
	Autre surface boisée hors sylviculture sur le long terme	0 ha
COMMENTAIRES : Les peuplements en présence, par leur âge peu avancé, se prêtent assez peu à la mise en place d'îlots de vieux bois. Toutefois, un réseau de vieux arbres, d'arbres à cavités, de têtards, sera maintenu sur pied en faveur de l'amélioration de la biodiversité.		

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	oui
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	oui
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	oui

COMMENTAIRES : Aucun statut de protection réglementaire ne s'applique à la forêt de Sauvagnon. Les engagements environnementaux énumérés ci-dessus seront mis en application dans le cadre de la gestion forestière courante. De même, les berges et franchissements de ruisseaux seront préservés à l'occasion des exploitations, dans le respect de la loi sur l'eau.
--

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000

COMMENTAIRES : sans objet, aucun site Natura 2000

3. RECAPITULATIFS - INDICATEURS DE SUIVI

Production biologique estimée	
en m ³ /ha/an sur surface sylviculture	5,2 m ³ /ha/an
soit sur l'ensemble en sylviculture	534 m ³ /an

Bilan annuel des récoltes	prévisible	passé*	conditionnel
Feuillus (f)	280 m ³ /an	290 m ³ /an	
Résineux (r)			
Total tiges (1 = f + r)	280 m ³ /an	290 m ³ /an	0 m ³ /an
Taillis, houpriers (2)	105 m ³ /an	70 m ³ /an	
Total bois fort (1 + 2)	385 m³/an	360 m³/an	0 m³/an
dont % de prod. accid.	10%		
soit en m ³ /ha/an sur la surface totale retenue :	3,8 m ³ /ha/an	3,5 m ³ /ha/an	0,0 m ³ /ha/an
soit en m ³ /ha/an sur surf. en sylviculture de production :	3,8 m ³ /ha/an	3,5 m ³ /ha/an	0,0 m ³ /ha/an
Volume annuel des affouages possibles	360 m ³ /an		

Répartition des volumes par type de coupe	prévisible	passé*	conditionnel
Régénération	28 m ³ /an	91 m ³ /an	
Amélioration	357 m ³ /an	230 m ³ /an	
Autres (dont irrégulier)	0 m ³ /an	39 m ³ /an	0 m ³ /an

Bilan financier annuel en euros de l'année	prévisible	passé*	conditionnel
Recettes bois (<i>frais d'exploitation des bois façonnés déduits</i>)	6 600 €	6 250 €	
Recettes chasse			
Autres recettes			
Subventions et aides possibles		1 461 €	243 €
Dépenses travaux sylvicoles	1 470 €	4 277 €	
Dépenses travaux infrastructure		665 €	
Dépenses travaux non sylvicoles	815 €	310 €	
Frais de garderie (forêts de collectivités)	662 €	627 €	0 €
Contribution à l'hectare aménagé (forêts de collectivités)	205 €		
Bilan annuel	3 448 €	1 832 €	243 €
soit en €/ha/an sur surface retenue pour la gestion	34 €	18 €	2 €
soit en €/ha/an sur surf. en sylviculture de production	34 €	18 €	2 €

* Période du bilan passé :

COMMENTAIRES :

On remarque un volume de récolte prévue voisin de celui constaté sur la période passée (1992-2011). La surface mise en régénération sera bien inférieure sur la nouvelle période (3,88 ha), à celle de la période précédente (11,55 ha réalisés). C'est au sein des coupes de régénération qu'ont été récoltés les plus gros volumes unitaires. Pour la période qui s'ouvre, l'essentiel des coupes à parcourir concernera des peuplements d'âges et de dimensions moyennes, où un effort sera fait visant à réduire les densités des peuplements actuellement trop élevées.

Les dépenses en travaux sylvicoles représentent 1/3 des mêmes travaux sur la période passée : on retrouve là les proportions comparées des surfaces mise en régénération. Les dépenses sylvicoles concernent essentiellement les jeunes peuplements issus de régénération : travaux de plantations (ou régénération naturelle), puis dégagement des jeunes tiges pendant plusieurs années.

Le niveau des aides publiques est naturellement corrélé aux dépenses effectuées en travaux sylvicoles ou d'infrastructure.

Consultations et obligations réglementaires	date
Délibération de la collectivité propriétaire	05/07/13

ETUDE REALISEE PAR :

Direction de l'étude et rédaction : Basty Bruno

Etude de terrain et inventaires : Jean-François Adamczyk (Agent Patrimonial)
Marc Traille

Cartographie : Céline Boniface

Rédigé le 28/05/2013
par le chef du projet d'aménagement
Signé : Bruno Basty

Vérifié le 13/06/2013
par le resp. aménagement de l'Agence
Signé : Philippe Pucheu

Proposé le
par le resp. aménagement de la DT
Signé : Thomas Villiers

Séance du 5 juillet 2013

L'an deux mille treize le cinq juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAUVAGNON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEYS Jean-Pierre, Maire.

Présents : Mmes et MM. ARIBES, BALLYET, BAREILLE, CAPELA, CAZENAVE, DUFOUR, LACROIX, LAPLACE-NOBLE, LATAPIE-BRIAN, LOUSTAU, MORIZOT, PETEL, PEYROULET B., VASSILEFF, VIAUD.

Absents ayant donné procuration : Mme PECOT (Mme LACROIX), Mme MARTIN (Mme MORIZOT).

Absents excusés : MM. PEYROULET J.M., PROVENCE, YANNOVITCH, LACOSTE.

Secrétaire de séance : Mlle BAREILLE.

oo

Objet : Aménagement Forestier de la Forêt communale de Sauvagnon

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.212-1, L.212-2 et L.212-4 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, entendu les explications de l'O.N.F., pris connaissance du document d'aménagement forestier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis FAVORABLE au projet d'aménagement qui fixe les nouvelles règles de gestion applicables à la forêt d'une surface de 102,66 ha, pour une période de 20 ans allant de 2014 à 2033.

Ainsi délibéré les jour mois et an que dessus.

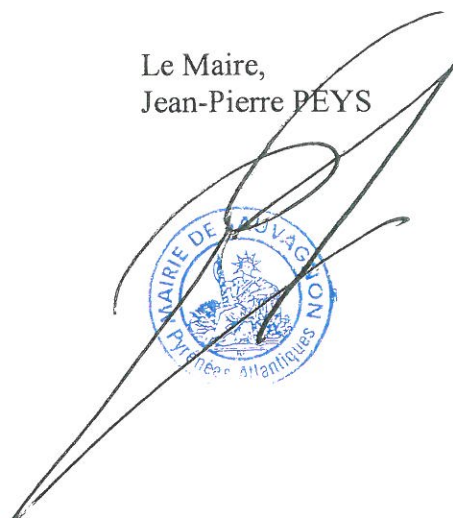
Pour copie conforme certifié exact.

Le Maire,
Jean-Pierre PEYS

NOMBRE DE MEMBRES		
Exercice	Présents	Votants
22	16	
CONVOCACTION		
Date :	27/06/2013	
Affichage :	27/06/2013	

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :
Publication le :

N° 2013-030



Délibération à insérer à cette page

ANNEXES

Annexe 1 : Parcelles cadastrales relevant du Régime forestier

Annexe 2 : Carte de la correspondance entre le parcellaire cadastral et le parcellaire forestier

Annexe 3 : Carte des unités élémentaires de description (UED)

Annexe 4 : Répartition des types de peuplements synthétiques par parcelle

Annexe 5 : Caractéristiques des types de peuplements synthétiques

Annexe 6 : Aides publiques possibles

Annexe 7 : Carte des équipements d'accueil du public

ANNEXE 1 - Parcelles cadastrales relevant du régime forestier

Commune de situation	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surface totale (ha)	Surface relevant du régime forestier (ha)	Observations
			Total =>	102,66 48	102,66 48	
SAUVAGNON	AB	71	MAZOUAS	0,77 55	0,77 55	
	AB	75	MAZOUAS	0,09 20	0,09 20	
	AB	112	MAZOUAS	0,89 80	0,89 80	
	AB	174	MAZOUAS	29,49 78	29,49 78	parcelle modifiée
	AB	176	MAZOUAS	17,15 83	17,15 83	parcelle modifiée
	AB	200	MAZOUAS	6,60 03	6,60 03	parcelle modifiée
	AC	632	LAGABARRE	1,18 54	1,18 54	parcelle modifiée
	AR	5	TOUPIS	3,00 20	3,00 20	
	AR	6	TOUPIS	41,43 20	41,43 20	
	AR	72	TOUPIS	2,02 35	2,02 35	

Forêt Communale de SAUVAGNON

Aménagement forestier 2014-2033
Surface totale : 102,66 ha

Carte de la Correspondance entre
le Parcellaire cadastral et le Parcellaire forestier

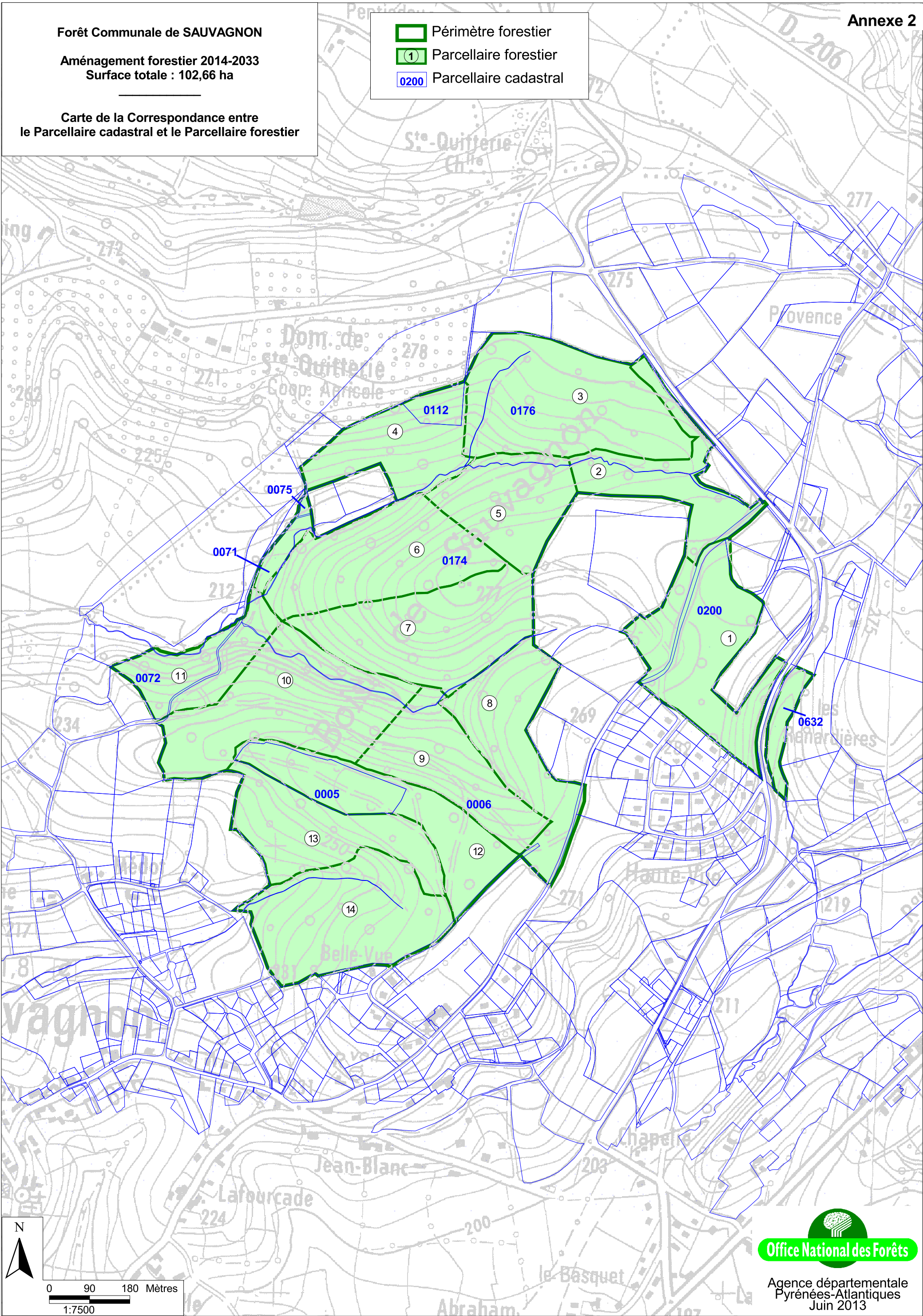
Périmètre forestier

①

Parcellaire forestier

0200

Parcellaire cadastral

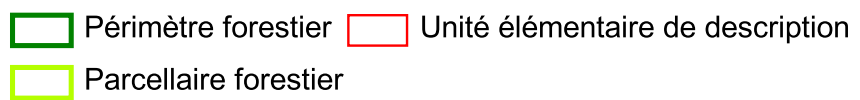


Aménagement forestier 2014-2033
Surface totale : 102,66 ha

Aménagement forestier 2014-2033
Surface totale : 102,66 ha

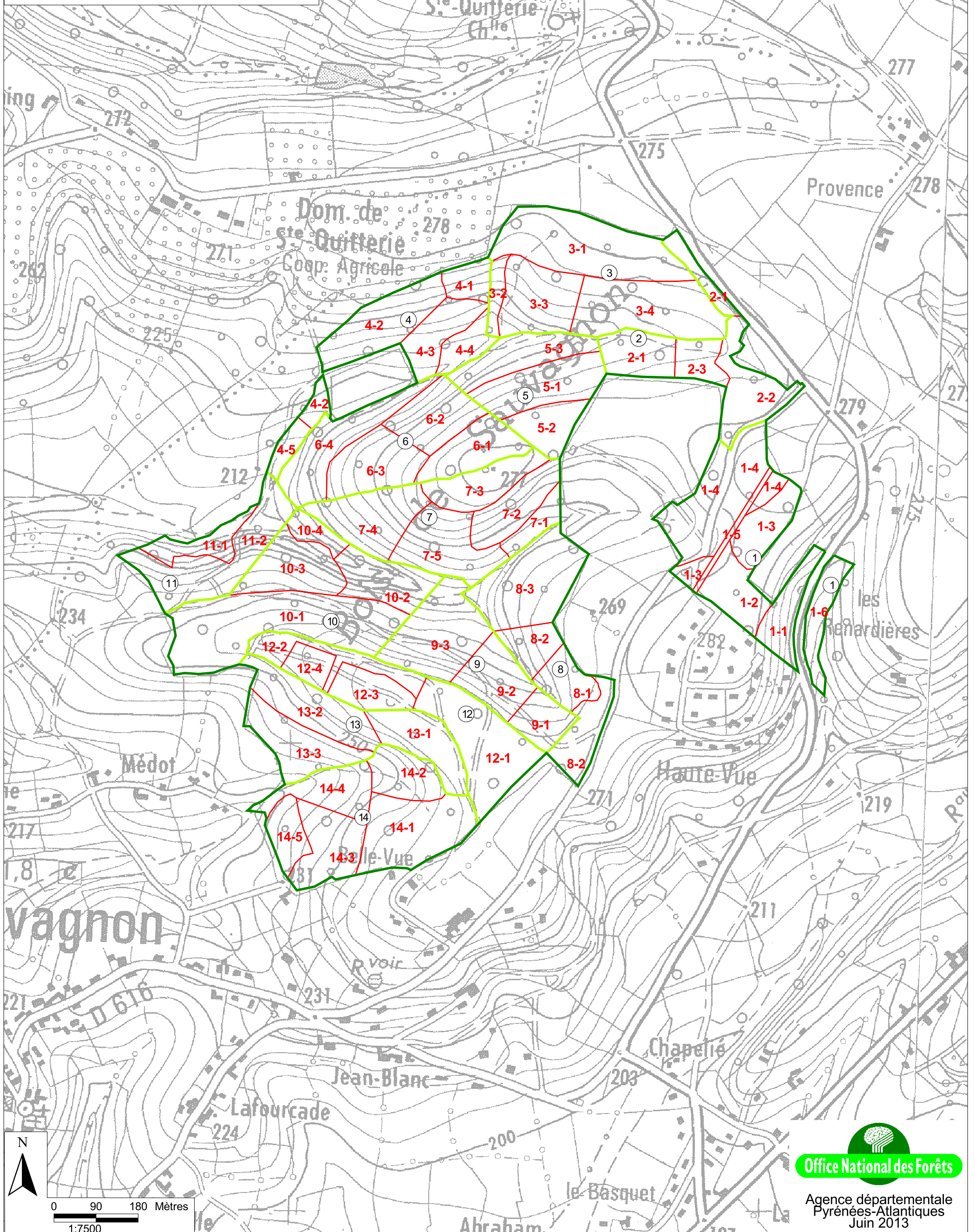
Surface totale : 102,66 ha

Carte des Unités Élémentaires de Description



Unité élémentaire de description

 Parcellaire forestier



Dom. de
Ste. Quiterie
Coop. Agricole

St. Quiterie

Coop. Agricole

Providence

les
ardières

ardières

Haute-Vue



vagnon

Jean-Blanc

Lafourcade

Chapelle

le Basquet

Abraham.



0 90 180 Mètres

1:7500



Office National des Forêts

Agence départementale
Pyrénées-Atlantiques
Juin 2013

Agence départementale
Pyrénées-Atlantiques

Juin 2013

ANNEXE 4 - Répartition des types de peuplements synthétiques par parcelle

type de peuplement	définition	parcelle														surface totale (ha)	%
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14		
F-CHP-M	futaie de chêne pédonculé, à bois moyens	5,07	2,27		4,23	5,42	6,42	6,37	5,56	3,05	1,81			4,41	3,04	47,65	46
F-CHP-MG	futaie de chêne pédonculé, à moyens et gros bois	1,37	2,86						1,05	1,72	7,61		3,40	1,86	5,00	24,87	24
F-CHF-M	futaie et taillis sous futaie de chêne pédonculé et châtaignier, à bois moyens			9,94			1,73	1,67		1,07			1,41			15,82	15
F-CHR-MG	futaie de chêne rouge d'Amérique, à moyens et gros bois	1,62											1,21			2,83	3
F-CHR-E	futaie de chêne rouge d'Amérique, au stade bas-perchis			0,47	2,04			0,70			0,60	3,16	0,69		0,97	8,63	8
F-CHP-E	futaie de chêne pédonculé, au stade bas-perchis											0,97				0,97	1
F-CHS-S	plantation de chêne sessile, hauteur 1 à 1,50 mètre	1,59														1,59	2
VBN	vide boisable naturellement, ancienne emprise de ligne EDF	0,30														0,30	1
surface totale par parcelle		9,95	5,13	10,41	6,27	5,42	8,15	8,74	6,61	5,84	10,02	4,13	6,71	6,27	9,01	102,66	100

ANNEXE 5 - Caractéristiques des types de peuplements synthétiques

type de peuplement	définition	surface totale	%	ued	composition (en %)	diamètre moyen (cm)	hauteur dominante (m)	densité (nb/ha)	G (m2/ha)	durée de survie d = 20 ans	observations
F-CHP-M	futaie de chêne pédonculé, à bois moyens	47,65	46	1-2, 1-4, 2-1, 4-2, 4-3, 5-1, 5-2, 5-3, 6-2, 6-3, 6-4, 7-2, 7-4, 7-5, 8-2, 8-3, 9-3, 10-2, 13-2, 13-3, 14-2, 14-4	chp 95 cht 5	35 - 40	20 à 25	130 à 300	16 à 25	2	Peuplements très régularisés dans les diamètres moyens. Souvent en surdensité. Qualité des bois médiocre, avec 20% de gélivure environ. Bon état sanitaire.
F-CHP-MG	futaie de chêne pédonculé, à moyens et gros bois	24,87	24	1-1, 2-2, 2-3, 8-1, 9-2, 10-1, 10-3, 12-1,13-1, 14-1, 14-3	chp 95 cht 5	40	22 à 28	110 à 200	18 à 25	2	Peuplements régularisés dans les bois moyens, présentant une proportion de gros bois allant de 20 à 39%. Qualité des bois médiocre, avec 20% de gélivure environ. Bon état sanitaire.
F-CHF-M	futaie et taillis sous futaie de chêne pédonculé et châtaignier, à bois moyens	15,82	15	3-1, 3-3, 3-4, 6-1, 7-3, 9-1, 12-2	chp 65 cht 35	35 - 40	20 à 25	110 à 350	16 à 22	2	Peuplements caractérisés par la présence notable de taillis de châtaignier. Qualité des bois très médiocre, avec 20 à 40% de gélivure environ. Bon état sanitaire.
F-CHR-MG	futaie de chêne rouge d'Amérique, à moyens et gros bois	2,83	3	1-3, 12-3	chr 100	50 et 40	37 et 30	300 et 250	30 et 22	1 et 2	Chênes rouges plantés en 1938 et 1962. Forte présence d'encre sur ued 12-3. Bois de qualité moyenne.
F-CHR-E	futaie de chêne rouge d'Amérique, au stade bas-perchis	8,63	8	3-2, 4-1, 4-4, 4-5, 7-1, 10-4, 11-2, 12-4, 14-5	chr 100, à 50 lorsque rejets cht vigoureux	10	10 à 15	830	▪	≥ 3	Chênes rouges plantés en 2000 (regarnis complets de 1997). Tous en classe de fertilité 1, sauf 12-4 et 14-5 en classe 2.
F-CHP-E	futaie de chêne pédonculé, au stade bas-perchis	0,97	1	11-1	chp 100	10	10	830	▪	≥ 3	Chêne pédonculé planté en 1996. Classe de fertilité 2. Qualité assez médiocre.
F-CHS-S	plantation de chêne sessile, hauteur 1 à 1,50 mètre	1,59	2	1-6	chs 90 ers 10	▪	1,5	830	▪	≥ 3	Chêne sessile planté en 2010, après coupe rase. Bon début de croissance.
VBN	vide boisable naturellement, ancienne emprise de ligne EDF	0,30	1	1-5	chp, chr, bou, divers	▪	0,5	variable	▪	≥ 3	Recrû sur emprise d'ancienne ligne EDF. A laisser évoluer naturellement.
TOTAL		102,66	100								

ANNEXE 6 - Aides publiques possibles

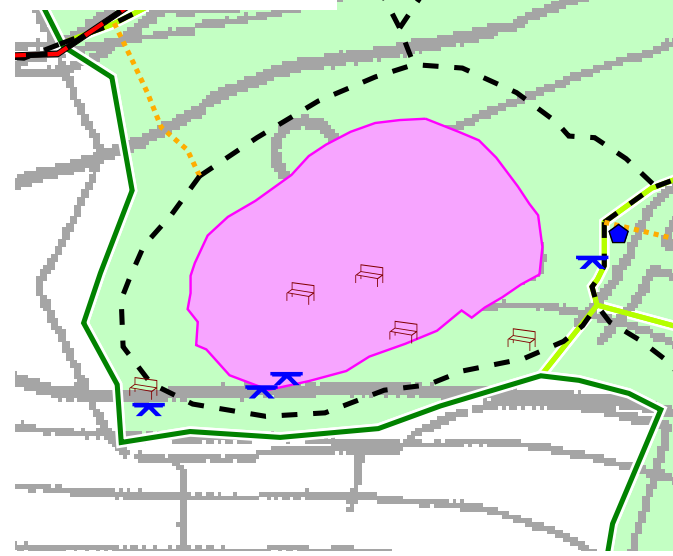
Les aides présentées ci-après sont **indicatives**, leurs montants et les conditions d'acceptation des dossiers évoluant régulièrement. En 2013, le seuil plancher de financement d'un dossier est actuellement fixé à 2 ha. Elles sont donc présentées dans le bilan en recettes optionnelles.

Aides possibles travaux sylvicoles (Région - Département)		
Régénération naturelle assistée - préparation de terrain et plantation :		
Financement à 50% des travaux ; avec plafond à 5 000 €/ha, soit : $50\% \times 5\,000 \text{ €/ha} = 2\,500 \text{ €/ha}$		
Aide : régé. nat. assistée avec plantation de chêne sessile		
(le coût prévisible des travaux est supérieur plafond) :	1,05 ha $\times$ 2 500 €/ha :	2 600 €
Régénération naturelle - préparation du terrain :		
Financement à 50% des travaux, avec plafond à 1 000 €/ha, soit : $50\% \times 1\,000 \text{ €/ha} = 500 \text{ €/ha}$		
Aide : gyrobroyage préalable à la régénération de chêne rouge		
(coûts prévisibles des travaux inférieurs au plafond) :	1,62 ha $\times$ 370 €/ha $\times$ 50% :	300 €
	1,21 ha $\times$ 370 €/ha $\times$ 50% :	220 €
Dégagements de plantations et de régénérations naturelles :		
Financement à 50% des travaux ; avec plafond à 660 €/ha, soit : $50\% \times 660 \text{ €/ha} = 330 \text{ €/ha}$		
Aide : deux dégagements sont finançables :		
(coût prévisible des travaux supérieur plafond) :	1,05 ha $\times$ 660€/ha $\times$ 50% $\times$ 2 passages :	700 €
(coûts prévisibles des travaux inférieurs au plafond) :	1,62 ha $\times$ 280€/ha $\times$ 50% $\times$ 2 passages :	450 €
	1,21 ha $\times$ 280€/ha $\times$ 50% $\times$ 1 passage :	170 €
Dépressage de plantation et de régénération naturelle :		
Financement à 50% des travaux ; avec plafond à 800 €/ha, soit : $50\% \times 800 \text{ €/ha} = 400 \text{ €/ha}$		
(coût prévisible des travaux supérieur plafond) :	1,05 ha $\times$ 800€/ha $\times$ 50% :	420 €
NB : par commodité, les montants calculés des aides ont été arrondis.		
Total des aides possibles sur les travaux sylvicoles		4 860 €
soit annuellement :		243 €/an

Forêt Commune de SAUVAGNON
Aménagement forestier 2014 - 2033
Surface totale : 102.66 ha

Carte des équipements d'accueil du public

Zoom sur l'Oppidum



- Périmètre forestier
- Parcellaire forestier
- Réseau hydrographique
- Passerelle
- Route départementale
- Route communale revêtue
- Route forestière en terrain naturel
- Piste à tracteurs
- Sentier
- PLR Luy de Béarn
- ✈ Table-banc
- ✈ Banc
- ✈ Robinet
- ✈ Lampadaire
- Poubelle
- ◆ Abri
- ◆ Cabane de chasse
- Oppidum
- Panneau parcours permanent de course d'orientation
- Panneau d'interdiction pour véhicules à moteur
- Parking

